

6GE - LEVEUGLE DEVELOPPEMENT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 2 RUE PIERRE CURIE
59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES
799 152 871 RCS LILLE-59000**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 04 SEPTEMBRE 2024**

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Estelle LEVEUGLE,
demeurant 17 RUE NATIONALE AVENUE MITTERRAND 59280 ARMENTIERES
titulaire de 251 parts sociales en usufruit,

Monsieur Franck TIBERGHIEU,
demeurant 17 RUE NATIONALE AVENUE MITTERRAND 59280 ARMENTIERES,
titulaire de 249 parts sociales en usufruit,

Monsieur Guillaume TIBERGHIEU,
demeurant 17 RUE NATIONALE AVENUE MITTERRAND 59280 ARMENTIERES
- titulaire de 500 parts sociales en nue-propriété

Détenant ensemble 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée
6GE - LEVEUGLE DEVELOPPEMENT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 6GE - LEVEUGLE DEVELOPPEMENT et
conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 12 des
statuts,

Après avoir constaté la décision de la gérance de transférer le siège social de la société, en vertu de
l'article 4 des statuts, dans le même département que le siège social précédent, à savoir à 17 RUE
NATIONALE AVENUE MITTERRAND 59280 ARMENTIERES, à compter du 28 novembre 2023, ladite
décision étant soumise à ratification ultérieure par l'assemblée générale extraordinaire des associés,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité d'approuver la décision de la gérance de transférer le siège social
du 2 RUE PIERRE CURIE, 59930, LA CHAPELLE D ARMENTIERES au 17 RUE NATIONALE AVENUE
MITTERRAND 59280 ARMENTIERES, et ce à compter du 28 novembre 2023.

EL FT Qr.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 17 RUE NATIONALE AVENUE MITTERRAND 59280 ARMENTIERES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

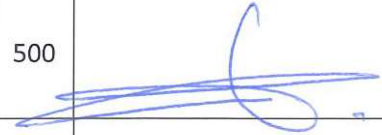
Fait à ARMENTIERES
Le 04 SEPTEMBRE 2024

Three handwritten signatures in blue ink are present. One is a large, stylized signature on the left. Another is a smaller, more compact signature above it. The third is a signature on the right that appears to read 'FTibrea'.

6GE - LEVEUGLE DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 2 RUE PIERRE CURIE
59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES
799 152 871 RCS LILLE-59000

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Nue Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	Mme LEVEUGLE Estelle		251			
2	M. TIBERGHIEU Franck		249			
3	M. TIBERGHIEU Guillaume			500	500	
	Totaux			500	500	

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à TROIS associés présents ou représentés possédant ensemble 100 % des droits sociaux.

Le président

